

Le jeudi 3 décembre 2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Conclusion d'un partenariat APF – UNA : Plus de poids pour l'aide et l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap**

L'Association des Paralysés de France (APF) et l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) ont signé hier, mercredi 2 décembre, une convention de partenariat dans le but de poursuivre et d'enrichir leurs actions de coopération autour des problématiques du handicap. Déjà engagées depuis plus de deux ans dans des actions communes de coopération, d'échanges et de formations, la signature de cette convention de partenariat vient renforcer le rapprochement des deux associations pour aboutir à une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

En 2008, l'APF et l'UNA ont réalisé des actions de formation communes et ont mené des rapprochements dans le cadre de l'élaboration de schéma dans certaines régions. Aujourd'hui, cette convention de partenariat apporte un côté opérationnel plus marqué afin de porter les revendications politiques communes et de partager les savoir-faire d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap. UNA et l'APF ont ainsi décidé d'un certain nombre d'actions communes à mener, dont :

- La co-construction d'actions communes de formation ;
- L'information et la sensibilisation des réseaux aux expérimentations menées ;
- La mise en place d'un groupe de travail collectif visant à analyser les coûts et indicateurs sociaux et médico-sociaux (ISMS) ;
- L'élaboration d'un référentiel d'amélioration des pratiques professionnelles.

Ce rapprochement s'inscrit dans le cadre plus large du partage d'un socle commun de valeurs humanistes et citoyennes telles que :

- Un engagement effectif pour **la défense et le respect de la citoyenneté** de toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, et de la capacité de chacun d'exercer de plein droit ses responsabilités dans la société. Cet engagement réciproque passe par le développement de la vie et de la parole associative, le développement de services de soins et d'accompagnement qualifiés et de qualité, et la promotion et la valorisation de la place prépondérante des personnes accompagnées à leur domicile.
- Un engagement commun pour un « **droit fondamental de vivre à domicile** » dans son **milieu de vie ordinaire**. UNA et l'APF entendent porter auprès des pouvoirs publics les intérêts et besoins des personnes et des familles des personnes en situation de handicap. Les deux associations militent également pour un **principe généralisé d'accessibilité**.

- La valorisation et la promotion des **valeurs de l'économie sociale et solidaire**, garantes de la qualité et de la professionnalité des services dispensés aux personnes et familles de personnes en situation de handicap.
- La défense et la promotion d'un **droit à compensation individualisé** reposant sur une solvabilisation efficiente des besoins et attentes des personnes. UNA et l'APF s'accordent sur la nécessité de faire entendre aux pouvoirs publics les besoins de financement justes et équilibrés des services qu'ils dispensent auprès des personnes en situation de handicap, quelque soit leur âge.

**Contact :**

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37  
UNA : Mélodie Deneuve : [m.deneuve@una.fr](mailto:m.deneuve@una.fr) – 01 49 23 82 57

L'**APF**, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille. L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté. L'APF gère également des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

L'APF gère notamment :

- 74 services d'accompagnement à la vie sociale
- 28 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- 20 services auxiliaires de vie
- des services de soins infirmiers à domicile
- des services d'accompagnement des travailleurs handicapés

**UNA**, 1<sup>er</sup> réseau français d'aide, de soins et de services à domicile, est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle a pour finalité de promouvoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile ou à partir du domicile.

UNA regroupe plus de 1 200 structures sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, toutes issues de l'économie sociale : pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations. Intervenant en mode prestataire ou mandataire, les structures du réseau UNA proposent une gamme unique de prestations à domicile, ou à partir du domicile, en répondant à l'ensemble des besoins sociaux. Les 145 000 professionnels du réseau UNA interviennent chaque année à domicile auprès de 800 000 bénéficiaires.